

Les familles nobles du Poher

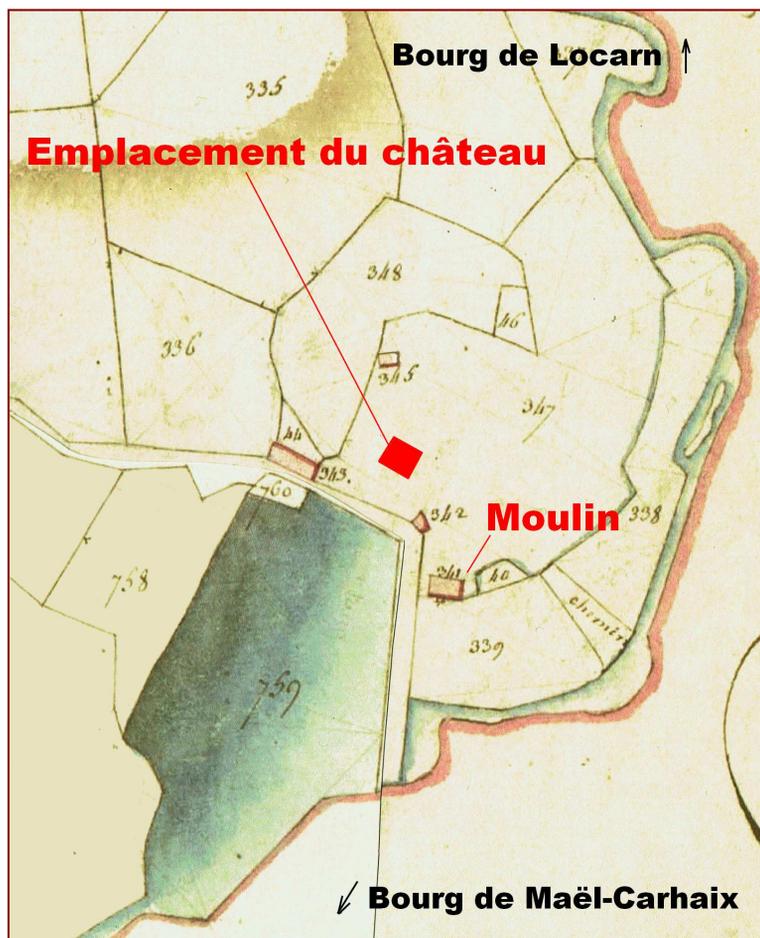
## Extrait de la généalogie des Du Chastel de Mezle

établie au 17<sup>e</sup> siècle par René de Kermellec, sieur de Pratergrouahic



Parti : au premier, du Chastel, fascé d'or et de gueules de six pièces ; au second, de Mezle, de gueules à trois mains dextres d'argent appaumées d'hermines

Jean GUICHOUX



Extrait de l'assemblage du cadastre de 1825 de Maël-Carhaix, sections B1 et B2  
AD 22 en ligne

Tanguy du Chastel épousa vers 1350 Gabrielle de Mezle qui lui apporta la seigneurie de Mezle. De l'ancien château de cette seigneurie, situé à Maël-Carhaix, il ne reste en 1682 que *des ruines paraissant avoir eu quatre tours, les douves étant encore profondes avec une motte élevée dans le milieu sur laquelle est a présent bâtie une petite maison couverte de genêts dans laquelle loge le meunier. Au pied dudit château un grand étang avec sa chaussée fort élevée et au dessous le moulin de la dite seigneurie à deux tournants, bâti de pierres de taille, couvert d'ardoises avec une porte à chaque pignon* (E 2728 22).

Comblé depuis longtemps, l'étang est aujourd'hui une prairie. Le barrage ou chaussée est parfaitement conservé. A son pied, on distingue

dans la végétation les vestiges du moulin.

Au-dessus de l'étang, un promontoire rocheux de 950 mètres carrés conserve les traces de l'ancien château. Protégé par un à-pic au sud et à l'est, il est entouré de douves, toujours profondes, sur ses autres côtés. Il est déjà délaissé au 16<sup>e</sup> siècle, ses propriétaires lui préférant le confort de leurs autres possessions. L'une de leurs résidences principales se fera au château de Châteaugal à Landeleau, agrandi et restauré en 1445 par Jehan de Kermellec, ami de Jean V, duc de Bretagne et l'un de ses chambellans pendant de nombreuses années.

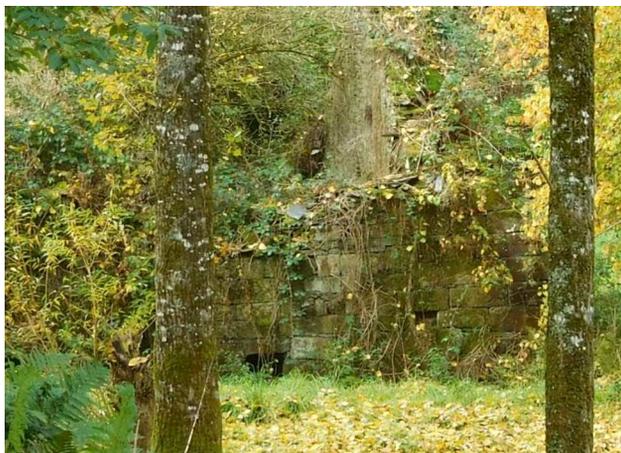
## Du Chastel de Mezle



**Au premier plan, l'ancien étang comblé et au fond la chaussée du moulin.**



**Les douves du château**



**Vestiges du moulin (photos de l'auteur)**

**E**n 1652, Claude du Chastel, dernier seigneur de Mezle et Châteaugal vendra ses deux seigneuries. Il mourra en 1688 à Port-Louis.<sup>1</sup>

Ce texte est la transcription d'une copie d'un document du chartrier du Guilguiffin, conservé aux archives du Finistère. Elle est datée du 21 août 1674. L'original a été rédigé après 1639.

Les différents fonds qui composent ce chartrier avaient été regroupés au château du Guilguiffin en Landudec.



**Château du Guilguiffin en Landudec**

Gaston Conen de Saint-Luc, le propriétaire, fit don aux AD 29 d'une partie de ses archives au début du 20<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de titres des familles Ploec et

Conen de Saint-Luc. On ignore ce qu'est devenu le reste du chartrier resté à Guilguiffin.

Les archives nationales ont reçu en don en 1962 une partie des archives de la famille de Ploec. Elles sont conservées sous la cote 272 AP.

<sup>1</sup> Voir article sur le gisant de Landeleau dans le *Cabier du Pober* n° 52.

## Transcription

L'orthographe du document est respectée et la ponctuation rajoutée en partie. Les points d'interrogation correspondent à des parties manquantes.

**Tanguy, sire du Chastel**, vivait les années 1331, 1341, 1347, 1352. Il fut l'un des grands capitaines de l'Europe et tint le parti du comte de Montfort contre Charles de Blois qu'il prit prisonnier à la bataille de la Roche-Derrien. Il épousa dame **Thiphaine de Plusquellec** de la maison de Callac de Plusquellec laquelle eut la terre de la Roche-Dronion en partage. Ils eurent sept enfants, savoir :

Bernard qui mourut jeune,

Guillaume qui fût aîné,

Marie qui épousa l'héritière de Kerlulier,

Henry qui fût homme d'église,

Marguerite qui fût mariée à messire Guil ? de Kergonadec,

**Tanguy** qui épousa **Gabrielle de Mezle**.

Ce **Tanguy du Chastel** fût partisan de la comp...? de Montfort et l'un de ses principaux capitaines. Après la bataille d'Auray il prit, l'an 1366, l'appointement de France et servit fidèlement le roi Charles cinquième.

Il laissa un fils nommé Henry, lequel **Henry du Chastel**, seigneur de Mezle et la Roche-Dronion, fût pensionnaire du roi Charles cinquième ainsi que le rappelle monsieur du Tillet en ses mémoires de France.

Messire **Henry du Chastel**, chevalier breton fit hommage au roi pour la somme de 300 livres de pension annuelle. Les lettres de l'hommage sont du 26 février 1374.

Ledit **Henry** épousa **Marie de Coatgoureden**, fille de messire Philippe de Coatgoureden sieur de Lomaria, lequel était chancelier de Lam...? de Penthièvre et député du comte de Penthièvre pour conclure la paix faite entre le roi et lui. Le dit **Henry du Chastel** laissa d'enfants, savoir :

Autre Henry du Chastel,

Tanguy du Chastel,

Jean du Chastel,

Aliette du Chastel,

Jeanne du Chastel,

Lesquels demeurèrent mineurs et eurent pour curateur comme se voit par acte de partage du 17 novembre 1451, dans lequel acte est reconnu qu'il f...? partageants et leurs prédécesseurs étaient bacheliers et chevaliers anciens ayant fortes places et châteaux.

Par lequel acte se voit que Janne du Chastel était mariée avec François de La Forest, sieur dudit lieu. Nous ne trouvons pas où furent mariés les autres.

Ledit **Henry du Chastel**, second seigneur de Mezle et de la Roche-Dronion, épousa en l'an 1420 Janne (en réalité **Isabeau**) de **Kermellec**, seconde fille (en réalité fille aînée) de messire Jan de Kermellec et de dame Catherine de Langue-nouez, seigneur et dame de Châteaugal et de Rosquigeau, à cause de laquelle la succession de Châteaugal tomba en celle de Mezle par le décès de dame **Isabeau de Kermellec**, sœur aînée de ladite Jeanne, mariée au seigneur vicomte de Coetmen et de Tonquedec. (Documents 1)

Du mariage de Henry du Chastel et de Janne (en réalité Isabeau) de Kermellec furent enfants :

Louis du Chastel,

Jan du Chastel,

Anne du Chastel,

Marguerite du Chastel.

Ledit **Jan du Chastel** était nommé au testament de messire Jan de Kermellec .....? maternel daté du 7 octobre 1451 auquel Jan qu'il appela .....? sondit testament. Son douaren c'est-à-dire fils de sa f .....? donna 20 marcs d'argent et la moitié de ses fourrures.

Lesquels enfants ci-dessus dénommés furent en la curatelle de Jan de Penboat, sieur de Kerimel et de Loa...?.

L'an 1465, ledit **Louis du Chastel** recueillit la succession des seigneurs de Châteaugal, Rosquigeau et autres par le décès de dame Isabeau de Kermellec, vicomtesse de Coetmen et de Tonquedec.

Ledit **Louis** épousa **Isabeau de Bouteville**, fille aînée de messire Jan de Bouteville et de dame Adélice de Coatquenau, seigneur et dame du Faouet. Elle eut en partage du Faouet la vicomté de Coatquenau comme se voit par acte de 1453.

Leurs enfants furent :

Louis du Chastel,

Henry du Chastel,

Jan du Chastel,

Marie du Chastel.

Louis mourut sans enfant, Henry duquel sera parlé ci-après.

Jan s'appela sieur de Landreouzeuc et fut homme violent et redouté. (Documents 2)

Au décès de **Henry du Chastel**, son aîné, il s'empara de tous les biens de ses neveux et depuis pour couvrir son attentat par brigues et monopoles il se fit instituer leur tuteur, mais les plus affectionnés parents l'ayant fait destitué ont mis à sa place messire Louis de Bouteville, seigneur du Fouet, vicomte de Coatquenau. Néanmoins par une nouvelle brigue ledit sieur de Landreouzeuc se fit rétablir curateur par sentence du juge de Carbaix de l'an 1507, confirmée par arrêt aux grandes cours de Rennes l'an 1508 et 1512. La maison de Mezle étant tombée en ...?, ledit de Landreouzeuc s'empara encore de la tutelle, mais Tanguy, seigneur du Chastel et Louis de Bouteville, seigneur du Faouet, le firent destituer et mettre en la charge de messire Vincent de Ploëuc le 19 février 1512 et néanmoins ledit sieur de Landreouzeuc trouva moyen en l'an 1515 de se faire rétablir curateur. Enfin il mourut sans enfant après avoir causé beaucoup de ruines à la maison de son aîné.

Marie du Chastel fut femme de nobles hommes .....? de Kernevené, sieur de Kernevené et du Lobou. Par contrat de l'an 1495, l'héritière de laquelle maison est à présent mariée au sieur de La Touche.

**Henry du Chastel**, seigneur de Mezle et Châteaugal, de la Roche-Dronion et de Landreouzeuc, épousa **Janne de Quelen**, fille de messire... (prénom pas indiqué) de Quelen et de dame ... (idem), seigneurs et dame de Quelen et du Vieux Chastel et eurent pour enfants :

Louis du Chastel,

Jan du Chastel,

Marguerite du Chastel.

**Louis du Chastel**, seigneur de Mezle, fut en la curatelle du seigneur de Ploëuc. Il fut mis en son ...?

L'an 1511 et l'an 1512 il fit un voyage en Italie. Tué à la

## Du Chastel de Mezle

bataille de Randune (Ravenne), battant valeureusement près du comte Gaston de Foy, duc de Nemours et sa succession vint à **Jan du Chastel**, son frère, je vous envoie le don que fit Anne, duchesse de Bretagne, de son rachat.

**Jan du Chastel**, seigneur de Mezle, fut héritier de son frère **Louis**. Il y eut débat pour sa tutelle entre le sieur Landreouzec et Tanguy, sieur du Chastel, de Kersalio, du Poulmic, et Louis de Bouteville, seigneur du Faouet. Lesquels présentèrent requête au roi Louis douzième, remontrant que Louis du Chastel, seigneur de Mezle, avait été occis en son service en Italie auquel succéda Jan du Chastel des biens duquel se voulait emparer le sieur de Landreouzec. Sur ce quoi le roi ordonna aux juges de protéger le mineur. En exécution de quoi on convoqua les parents par la cour de Morlaix où comparurent Tanguy, sire du Chastel, Jan du Chastel, sieur de Landreouzec, messire Louis de Bouteville, seigneur du Faouet, messire Vincent de Ploenc, seigneur du Tymeur, Thépault de Bouteville, seigneur de Kerjan, René de Lisiens, Rolland de Kersanson, François de Kergounadec sieur dudit lieu, Jan du Plessix, Guillaume du Vieux Chastel, Guillaume sieur de la Fontaine Blanche Charles Pestivien et Henry de Coatgoureden, lesquels nommèrent pour curateur au mineur le sieur du Tymeur qui fut institué par sentence du 19 février 1512.

Ledit **Jan du Chastel** fut mis en son bien l'an 15...? et épousa **Catherine de Ploenc** fille ainée et ...? dudit messire Vincent de Ploenc qui avait été son curateur, soeur de messire Charles de Ploenc, sieur dudit lieu. De ce mariage sortirent :

Jan du Chastel,  
Anthoine du Chastel,  
Marie du Chastel,  
Catherine du Chastel.

Jan et Anthoine eurent leur éloge ci après.

Marie du Chastel épousa François de Lezodenez, sieur du Stang et de la Boixière, par contrat du 9 octobre 1555. L'assiette de son partage fut faite à 60si pipes de froment, à 6 sols le mouton, un sol le chapon, cinq deniers la begace, deux liants la gesline.

Catherine du Chastel, seconde fille, épousa noble homme messire François de Bertbo, sieur de Lannay et de Pontgrossart, en l'an 1551.

**Jan du Chastel**, seigneur de Mezle, Châteaugal, la Roche, Rosquigeau, épousa **Marie du Bot**, fille unique de messire Jan du bot, sieur de Ponlogouin et de Tréflech, duquel mariage sortit Charles du Chastel qui mourut jeune en l'an 1551 et laissa sa succession à **Anthoine du Chastel**. Ledit **Jan du Chastel** laissa veuve ladite **Marie du Bot** qui se remaria à messire François Toupin, sieur de Kervenion, duquel elle n'eut point d'enfants, et en troisième nocces à messire René, sieur de Quellen, baron du Vieux Chastel.

Ledit **Anthoine du Chastel**, seigneur de Mezle et de Châteaugal, épousa **Marie Le Scaff**, fille unique de feu noble homme Georges Le Scaff, licencié en droit, sieur de ...? et de Keriell, sénéchal de Léon. Ladite Marie Le Scaff aux ? ses père et mère, était riche de 9 à 10000 ? de rente. De ce mariage sortirent : (Documents 3)

**François du Chastel**,  
Janne du Chastel,  
Isabelle du Chastel,

Françoise du Chastel,  
François du Chastel ci après,

Janne du Chastel mourut jeune, Isabelle fut mariée à Kerouartz, Françoise du Chastel épousa Jan de Kersulguen, sieur de Kerlarret et de Chefdubois.

**François du Chastel**, sieur de Mezle, Châteaugal et de la Roche, épousa dame **Marie de Keroullas**, fille unique de messire François de Keroullas et de Catherine de Lanuzouarn, seigneur et dame de Keroullas, Mezoulou et Touronce, duquel mariage sortirent :

Vincent du Chastel,  
Tanguy du Chastel,  
Mauricette du Chastel.

Et en secondes nocces ledit François du Chastel épousa dame **Catherine de Quellen**, dame douairière de la Porte-Neuve, veuve de messire Yvon de Guer, sieur de la Porte-Neuve. Elle était fille de messire Yves de Quellen et de dame Janne Jourdren, héritière de Pellen et sieur et dame de Saint Biby, duquel mariage sortirent :

Auffray du Chastel,  
Jan du Chastel,  
Marie Claude et Louise du Chastel.

Et en troisième nocces ledit **François du Chastel** épousa **Anne de Kerouzere**, dame douairière de Ker ...?, et fille unique de Jan de Kerouzere, sieur de Kermeur. Ledit seigneur de Mezle et ladite Kerouzere ne furent guère que trois ans ensemble dont ladite de Kerouzere à survécu ledit François l'espace de trente ans qu'elle a tenu son douaire.

**Vincent du Chastel**, seigneur de Mezle, la Roche-Droniou, Rosquigeau, Kergoet, Keroullas, Mezellou, Touronce, épousa dame **Janne de Guer**, fille unique dudit Yvon de Guer et de ladite Catherine de Quellen, sieur et dame de la Porte-Neuve, lequel mariage sera dissolu sans enfant en l'an 1615 par la mort dudit Vincent.

**Tanguy du Chastel** suivit les armées et fut tué l'an 1602 au siège d'Ostende en Flandre où sa curiosité et l'envie d'apprendre la perfection du métier de la guerre l'avait conduit et mourut sans avoir été marié.

Mauricette du Chastel devint héritière de Keroullas, Mezoulou et Touronce, par le décès de ses frères et avait épousé longtemps auparavant messire Maurice du Rusquec, seigneur dudit lieu, fils de Jacques et de dame Gabrielle de Carné.

Elle se maria en seconde nocces à ...? d'Eslien duquel elle n'eut point d'enfant et mourut au mois d'août 1627.

**Jan du Chastel**, seigneur de Kergoat ne fut jamais marié et décéda au manoir de Kerminihy en 1626.

Marie-Claude et Louise du Chastel moururent jeunes sans être mariées.

**Auffray du Chastel**, a présent seigneur de Mezle, recueillit la succession de son frère Vincent en l'an 1614 et était marié auparavant avec dame **Renée de La Marche**, fille unique et seule héritière de noble homme René de La Marche, sieur de Bodriec et de La Marche et demoiselle Françoise du Plessis, dame de Kerminihy, de Missilien et Lesonyen, duquel **Claude du Chastel** et Laurence Thérèse du Chastel.

(Documents 4)

Fin du document consacré aux Du Chastel de Mezle.

## Extraits de documents conservés aux AD 44 concernant cette généalogie

### Documents 1 :

#### • 23/01/1463 B 3 acte 56 fol 14 des registres de la chancellerie en ligne

*Evocation de certaines causes et actions que veut mouvoir le vicomte de Coetmen vers dame Isabeau de Kermellec sa femme, Louis du Chastel fils d'icelle, touchant la seigneurie de Châteaugal.*

#### • 23/03/1463 B 3 acte 203 fol 34 des registres de la chancellerie en ligne

*Ordre aux sénéchaux de Léon, Cornouaille, Carbaix, de remettre à la dite Isabeau de Kermellec, dame de Châteaugal, en possession de ses héritages usurpés par Olivier, vicomte de Coetmen, son mari depuis longtemps séparé d'elle et l'avait maltraitée étant chose de mauvaise conduite et deshonneste vie.*

#### • 15/09/1471 B 1127 et B 1093

*Minu des biens que tenait Isabeau de Kermellec, dame de Châteaugal, en la juridiction de Carbaix, décédée le jour de Pâques, tant de son patrimoine que du douaire et des héritages de la succession de Henri du Chastel son feu mari, en son vivant sieur de Mezle, (dont Rosquijeu).*

La déclaration est faite par Louis du Chastel sieur de Mezle et de Châteaugal, fils aîné et principal héritier d'Isabeau de Kermellec.

### Documents 2 :

#### • 23/02/1509 B 19

*Évocation à la cour de Landeleau par Henri Kerdaffrec d'Uster, à l'encontre de Louis de Boutteville curateur de Louis du Chastel touchant certaines revendications d'héritages faite par Henri du Chastel, père de Louis.*

#### • 29/05/1510 B 19

*Mandement adressé aux juges de Carbaix, Châteauneuf du Faou, Gourin, Duault par Louis de Boutteville sieur du Faouet, curateur de Louis du Chastel à l'encontre de Jehan du Chastel son oncle paternel.*

Jehan du Chastel, sieur de Landreouzec, a obligé des tenanciers du mineur à lui payer des rentes et devoirs sous la menace.

Interdiction est donnée à Jehan du Chastel de toucher aux biens de son neveu.

### Documents 3 :

#### • 09/09/1555 B 1093

*Aveu et minu des terres que tient Anthoine du Chastel, sieur de Mezle et de Châteaugal, à lui échues et advenues par le décès de Jehan du Chastel, son frère aîné, en son temps sieur de Mezle et de Châteaugal, décédé au mois de mars 1550 et de Charles du Chastel son fils décédé au mois de mai ou suivant à l'âge de 3 mois.*

Les droits des enfants de feu Marie du Chastel et de Catherine du Chastel, ses sœurs, seront préservés.

La déclaration concerne la seigneurie de Rosquijeu dont le manoir et ses terres nobles, les prééminences dans l'église de Mezle avec tombe et escabeau en l'église de Saint-Trémeur à Carhaix, plus une chapelle avec tombe dans l'église de Plounévél et une autre dans l'église tréviale de Saint-Guinec.

Acte fait et passé chez Marie Le Moan à Carhaix le 9 septembre 1555, sous les signatures de Bihan passe et B. Delaunay passe.

#### • 20/11/1571 B 1183

*Minu des maisons de Châteaugal, Kerouantec, Kerambellec, déclaré par Marie Le Scaff, veuve de Anthoine du Chastel, sieur de Mezle, Châteaugal, Rosquijeu, tutrice de François du Chastel son fils aîné, héritier principal dudit Anthoine.*

La déclaration concerne aussi le douaire de Marie Le Bot, veuve de Jehan du Chastel, frère aîné d'Anthoine. L'acte passé au manoir de Châteaugal est signé de Marie Le Scaff, demeurant au manoir de Kergoat, paroisse de Ploulan (Guiclan), évêché du Léon.

### Documents 4 :

#### • 23/06/1603 B 2414

*Hommage par Vincent du Chastel, sieur de Mezle, à cause des lieux de Mezle, Châteaugal, Guenigou, Keroullas :*

- *Pour la seigneurie de Mezle sous la juridiction de Carbaix advenue par le décès de son père depuis les...? (1599).*

- *Pour la seigneurie de Keroullas sous la juridiction de Saint Renan, advenue par le décès de Marie de Keroullas, sa mère, depuis les 22 ans.*

#### • 04/06/1607

*Minu des héritages appartenant à Vincent du Chastel, seigneur de Mezle, Châteaugal, Keronlas, à la suite du décès de son père François du Chastel, depuis le mois de (illisible) 1599.*

#### • 20/06/1617 B 2371

Hommage par Auffray du Chastel, sieur de Mezle, pour les seigneuries de Mezle et Rosquijeu, à la suite du décès de son frère Vincent, depuis environ 4 ans.

L'acte est fait à la cour des comptes à Nantes par l'intermédiaire de son procureur.

#### • 23/02/1619 B 1183

Aveu pour Châteaugal par Auffray du Chastel, sieur de Mezle, Châteaugal, Rosquijeu, à cause du décès de Vincent du Chastel, en son vivant sieur de Mezle, Châteaugal, Rosquijeu, son frère aîné décédé sans héritier en février 1614.

Acte signé par Auffray du Chastel, Pierre Fort et Le Gogal, notaires.

**Remerciements à M. Le Boulc'h, propriétaire de la maison et des terrains du moulin et de l'ancien château, de nous avoir autorisés à pénétrer sur sa propriété et à prendre des photos.**

**Jean GUICHOUX**